

ne laisse aucun doute. En réalité, il avait pris l'engagement de fournir un certain nombre de soldats et, même de les maintenir en campagne. Il n'y avait pas eu, naturellement, d'engagement écrit; aucun contrat officiel, mais notre pays avait tout de même donné sa parole. La France, l'Angleterre et les autres nations alliées s'étaient également engagées à envoyer et à maintenir des troupes de fantassins. Ajoutons que le Canada et les autres pays étaient liés par ce qui constituait de fait une promesse aux soldats et aux troupes. A supposer que nous ayons une compagnie d'un millier d'hommes en activité de service sur le front et qu'un bon jour nous en perdions 100, le lendemain 200 et le jour suivant encore 300. Resterons-nous impassibles? N'avons-nous pas contracté un engagement d'honneur envers nos combattants? Je le crois. Si je dis ces choses, c'est parce que l'honorable sénateur de Lincoln (l'honorable M. Bench), si je ne fais erreur, laisse entendre que nous avons trop entrepris dans la présente guerre, que nous aurions dû faire preuve d'un peu plus de prudence, que nous n'aurions pas dû laisser un aussi grand nombre de jeunes gens s' enrôler dans l'aviation et dans la marine et que nous n'aurions pas dû construire un aussi grand nombre de navires. Je doute fort de la sagesse d'un tel raisonnement.

L'honorable M. BENCH: L'honorable sénateur me permet-il de l'interrompre un instant? Je crains fort qu'il ait bien mal interprété le sens de mes observations. Je n'ai pas laissé entendre que nous avions laissé un trop grand nombre d'hommes s' enrôler dans nos forces armées ou que nous n'aurions pas dû construire un aussi grand nombre de navires, ou encore que nous n'aurions pas dû nous lancer dans d'aussi considérables entreprises industrielles et agricoles. Au contraire, j'ai dit que bien que nous dussions aller jusqu'à la limite, il se peut que nous ayons trop entrepris ou dépassé la limite normale. C'est tout ce que j'ai voulu dire. Je conviens que nous devrions faire de notre mieux, mais j'ai bel et bien laissé entendre que nous avons peut-être entrepris plus que ce que nous sommes capables de réaliser.

L'honorable M. CALDER: Très bien; j'accepte cette mise au point et je m'excuse de grand cœur si j'ai mal interprété les paroles de l'honorable sénateur. Cependant, ce qu'il dit maintenant a exactement le même sens. De fait, il déclare que, par suite des conditions dans lesquelles nous sommes placés au Canada,—et je suppose que cela porte sur la question de la population,—il est possible qu'en vertu des dispositions prises, nous ayons accepté un trop grand nombre d'hommes dans nos forces armées.

L'hon. M. CALDER.

L'honorable M. BENCH: Mon honorable ami n'admet-il pas qu'il pourrait bien y avoir une limite à nos capacités? Il nous faudra nous arrêter quelque part.

L'honorable M. CALDER: On trouvera la réponse à cette question dans le compte rendu de la séance d'hier. Nous devrions nous demander ce qu'a fait jusqu'ici la population de la Grande-Bretagne et ce qu'elle fait encore. Ce que nous faisons ici est hors de toute comparaison avec ce que ces gens ont fait et font encore. Quoi qu'il en soit, c'est au Gouvernement seulement qu'il incombe de déterminer l'importance de nos troupes, et c'est ce qu'il a fait. Cette décision n'a pas été prise par les membres du Sénat ni par ceux de l'autre Chambre. Un honorable membre a-t-il jamais proposé une motion visant à réduire le nombre de nos effectifs? Les occasions n'ont pas manqué à ce sujet dans l'autre Chambre, quand on votait les deniers publics destinés à acquitter le coût de nos services armés, mais rien n'établit qu'un honorable membre de l'autre Chambre ait jamais présenté une motion visant à restreindre les engagements que nous avons contractés. N'est-ce pas exact? Je pense qu'il serait préférable de ne pas insister sur ce point et d'en rester là. Nous avons pris des engagements, à tort ou à raison, et je suis d'avis que nous devons maintenant les tenir.

Deux raisons seulement peuvent nous justifier de ne pas respecter nos engagements et de les modifier. Or, si ces raisons n'existent pas, nos engagements devraient rester ce qu'ils sont. La première raison serait le cas de nécessité, de réelle nécessité. Je vais vous donner un exemple exagéré de ce que je veux dire. Supposons que demain nos forces canadiennes en Italie soient cernées et incapables de recevoir d'autres approvisionnements de vivres et de munitions. Nos soldats seraient alors des prisonniers et ne pourraient plus nous être utiles. Supposons encore que trois jours plus tard, le même sort soit réservé à nos forces qui sont actuellement en France,—ce n'est pas un simple produit de mon imagination, car ces choses-là peuvent se passer et, de fait, surviennent durant une guerre,—de sorte qu'en moins d'une semaine nous pourrions ainsi perdre toute notre armée. Dans ce cas, nos engagements n'existeraient plus. C'est exactement le sort qu'a subi l'armée de la France. Ce pays a dû capituler parce qu'il avait perdu un million et demi de soldats en moins d'une couple de mois. Il est évident que dans de telles circonstances, les engagements pris par la France ne la liaient plus du tout.